

LE TRAIT D'UNION DE LA FEDERATION

La newsletter officielle des services publics CFE-CGC



Dans ce numéro :

TEXTES JOURNAL OFFICIEL

FORMATION SYNDICALE

ACTU DES SYNDICATS

J - 206

Services Publics CFE-CGC

15/17 rue Beccaria - 75012 Paris

01.44.70.65.90

fonctions.publiques@cfecgcfp.org

www.cfecgcfp.org

EDITO

Par Nathalie Makarski

Chers collègues,

8 décembre 2022, date des prochaines élections professionnelles dans la Fonction Publique, approche à grands pas. Un peu plus de 5,5 millions d'agents, toutes catégories, tous statuts seront appelés à voter. Fonctionnaires, contractuels exerçant dans les trois versants de la Fonction Publique et établissements publics éliront leurs représentants pour les 4 années à venir.

Les enjeux de ce scrutin sont multiples : faire voter pour les syndicats affiliés à la fédération, augmenter notre nombre de voix afin d'améliorer notre représentativité.

S'agissant de la participation, la précision suivante d'être apportée par la DGAFP (voir dépêche AEF du 10 mai) « l'extraction quotidienne du fichier excel des votants sur l'ensemble des scrutins ne sera pas permise lors des élections professionnelles de décembre prochain en raison du risque d'utilisation de ces informations. Toutefois des modalités de consultation alternatives facilitant le contrôle et la surveillance du bon déroulement des opérations électorales, comme la transmission de listes anonymisées ou pseudonymisées, peuvent néanmoins être envisagées par les autorités organisatrices de scrutin, notamment pour les grands scrutins nationaux et pour les scrutins supervisés par un bureau de vote centralisateur dès lors que le vote a lieu par voie électronique ».

Le plus grand défi à vaincre reste l'abstention !

PARUTION TEXTES

- ⇒ Décret no 2022-632 du 22 avril 2022 relatif au **reclassement des fonctionnaires de l'Etat** reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions – [ici](#) -
- ⇒ Décret no 2022-630 du 22 avril 2022 relatif au **reclassement des fonctionnaires hospitaliers** reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions - [ici](#) -
- ⇒ Décret no 2022-626 du 22 avril 2022 relatif au **reclassement des fonctionnaires territoriaux** reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions - [ici](#) -
 - ⇒ Décret no 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la **protection sociale complémentaire** en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la **fonction publique de l'Etat** - [ici](#) -
 - ⇒ Décret no 2022-662 du 25 avril 2022 modifiant les dispositions générales applicables aux **agents contractuels de l'Etat**—[ici](#) -
- ⇒ Arrêté du 9 mai 2022 relatif à l'utilisation du téléservice « FranceConnect » pour la **mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection** des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social de la fonction publique –[ici](#) -

FORMATION SYNDICALE FEDERALE

Pour rappel, prochaines formations Services Publics :

- ⇒ initiation au syndicalisme 16 et 17 mai à Paris (en cours - complet)
- ⇒ initiation au syndicalisme 20 et 21 juin à Paris (complet)
- ⇒ initiation au syndicalisme 21 et 22 septembre à Strasbourg (inscriptions ouvertes)
- ⇒ techniques de négociation (niveau 1) 29 et 30 juin à Paris (inscriptions ouvertes)

D'autres dates seront proposées prochainement pour les différents modules, en complément seront programmées des formations « techniques de négociation niveau 2 » et « communication écrite ».

Elles se déroulent sur 2 jours, la présence du stagiaire est nécessaire sur toute la durée et les deux jours sont indissociables.

Pour participer aux formations, le stagiaire adresse à sa hiérarchie une demande de congé de formation syndicale. A son retour de formation, il remet à sa hiérarchie une attestation de présence délivrée par le Centre de Formation Syndicale, organisme agréé à dispenser des formations syndicales.

Le recensement des adhérents volontaires doit obligatoirement se faire en étant centralisé par l'organisation syndicale d'appartenance qui ensuite adresse un mail au secrétariat de la fédération.

ACTU DES SYNDICATS

SNIRS

Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur

« Ne pas prendre parti, c'est accepter le parti des autres »

Communiqué du 22 avril 2022 : non au vandalisme !

L'université de Panthéon-Sorbonne, Sciences Po Paris et l'Ecole National Supérieure ont été occupées et vandalisées pendant quelques jours mi-avril. Depuis, d'autres établissements le sont, comme le Campus Condorcet fermé jusqu'à nouvel ordre depuis le 21 avril, ou risquent de l'être.

Le SNIRS CFE-CGC condamne de tels agissements et apporte son total soutien aux collègues et aux étudiants affectés par de nombreuses destructions matérielles, ainsi qu'au personnel des établissements concernés, en charge de la remise en état des locaux dégradés.

<https://www.snirs.fr/>

SNPM

Syndicat National des Policiers Municipaux

« La police municipale a besoin du SNPM, le SNPM a besoin de vous »

Le 3 mai 2022 s'est tenue l'assemblée générale du SNPM. L'ancien président Yves BERGERAT et l'ancien trésorier Patrick LEGER n'ont pas souhaité renouveler leurs mandats. Nous les remercions pour leur dévouement durant ces dernières années.

Un nouveau bureau élu a été, il est composé de : Frédéric BIEDAK (Président) - Elisabeth SOARES MIRANDA (Secrétaire Générale) - Régis VALLADEAU (Trésorier) - Frédéric MILLET Bertrand CALAS Xavier DELOBEL (Vices Présidents) - Laurent MEUNIER Régis LAROUDIE (Secrétaires Généraux Adjoints) et David GUILLAUME (Trésorier Adjoint).

Nous adressons nos félicitations aux nouveaux élus et leur souhaitons beaucoup de succès durant leur mandature.

<https://www.syndical-snpm.fr/>

SNPEA

Syndicat National du Personnel des Etablissements AFPA

Du 20 au 27 avril 2022 se sont déroulées les élections des représentants des salariés au Conseil d'Administration AFPA. La CFE-CGC poursuit sa progression en obtenant 40,38 % des voix (avec 1011 voix sur 7225 salariés inscrits). Merci aux électeurs qui placent la CFE-CGC syndicat n°1 !

<https://www.cfecgcafpa.fr/>